



Augmentation de capital de Delachaux par attribution gratuite de BSA

Clôture de la période d'exercice et de cotation des Bons de Souscription d'Actions (« BSA »)

Rachat des BSA non exercés en vue d'un placement privé des actions correspondantes

Taille du placement privé : 32 207 actions nouvelles émises consécutivement à l'exercice des BSA rachetés et 790 000 actions existantes, soit un total de 822 207 actions.

La période d'exercice et de cotation des BSA attribués gratuitement aux actionnaires de la société Delachaux S.A (« Delachaux ») le 31 janvier 2007 s'est achevée le 8 février 2007. Elle a permis l'exercice de 98, 50% du nombre total des BSA attribués.

A l'issue du rachat par Delachaux, agissant en qualité de commissionnaire pour le compte de Société Générale, des BSA non exercés au 8 février 2007, Delachaux annonce l'ouverture d'un placement privé de 32 207 actions nouvelles émises consécutivement à l'exercice des BSA ainsi rachetés, totalement fongibles avec les actions existantes, ainsi que de 790 000 actions existantes.

Sogrepar, détenant 7 168 170 actions de la société Delachaux préalablement à l'opération, a cédé sur le marché 1 633 000 BSA, a exercé 5 535 170 BSA et, pour des raisons de gestion patrimoniale, cèdera dans le cadre du placement privé mentionné ci-dessus, 790 000 actions existantes. Au total, et conformément aux intentions exprimées par Sogrepar dans le prospectus ayant reçu le visa n° 07-031 en date du 29 janvier 2007, le montant souscrit par Sogrepar en actions nouvelles correspondra environ au produit des titres cédés dans le cadre de l'opération. Les actions cédées perdront le droit de vote double, sans impact significatif sur la répartition des droits de vote.

La durée du placement privé est de deux jours de bourse, soit du 15 au 16 février 2007 inclus. Il pourra toutefois être clos par anticipation, sans préavis.

Ce placement privé s'adresse aux seuls investisseurs qualifiés en France et hors de France, à l'exception de certains pays, notamment les Etats-Unis, le Canada, le Japon, et l'Australie.

Conformément au calendrier indicatif figurant dans le prospectus relatif à l'opération, le prix de cession des actions offertes dans le cadre du placement privé et le prix de rachat des BSA feront l'objet d'un communiqué de presse après la clôture des marchés le 16 février 2007.

L'émission et la cotation des actions nouvelles Delachaux résultant de l'exercice des BSA et faisant l'objet du placement privé sont prévues le 21 février 2007. Le règlement-livraison de l'opération est également prévu le 21 février 2007.

Un prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n°07-031 en date du 29 janvier 2007, composé du document de référence de Delachaux enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 janvier 2007 sous le n° R.07-004 et d'une note d'opération (y compris le résumé du prospectus), est disponible sans frais auprès de Delachaux, 119, avenue Louis Roche, 92231 Gennevilliers et auprès des intermédiaires financiers. Le prospectus peut être consulté sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et de Delachaux (www.delachaux.fr).

Delachaux attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risque figurant dans le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers.

Contact Investisseurs

Monsieur Jean-Pierre COLLIAUT – Directeur général et
Monsieur Olivier JOANNET – Directeur financier

***Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en
Australie ou au Japon***

119, avenue Louis Roche, Gennevilliers
92231 Gennevilliers Cedex
Téléphone : +33 1 46 88 15 00
Fax : +33 1 46 88 15 01
E-mail : jpcolliaut@delachaux.fr et ojoannet@delachaux.fr

Ce document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus et les investisseurs ne doivent ni accepter une offre ni souscrire à des valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans ce document, sauf sur la base d'informations contenues dans un prospectus publié par Delachaux.

Ce document ne constitue pas et ne fait pas partie d'une offre ou une invitation de vente ou d'émission, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique (incluant ses territoires et possessions, chaque Etat aux Etats-Unis d'Amérique et le District de Columbia). Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent document n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption à l'obligation d'enregistrement prévue par le Securities Act. Il n'y aura pas d'offre au public de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce document n'est destiné uniquement aux personnes qui (1) sont situées en dehors du Royaume-Uni, (2) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act (2000) Order 2005 (l'"Ordre") ou (3) sont des personnes visées par l'Article 49(2) (a) à (d) (high net worth companies, unincorporated associations...) de l'Ordre (ces personnes étant ensemble désignées comme les "personnes habilitées"). Ce communiqué est uniquement destiné aux personnes habilitées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes qui ne seraient pas habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec ce communiqué sont réservés aux personnes habilitées et ne peuvent être réalisés que par les personnes habilitées.

Aucune copie de ce document n'est et ne doit être publiée, distribuée ou diffusée aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, en Australie ou au Canada. L'information figurant dans ce document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, en Australie ou au Canada.